

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190222-D_20190222_11-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019

Date de convocation : 8 février 2019

Conseillers en exercice: 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : Mme Sonia HUBY.

2019-02-22/11 – ÉCOLE PRIVÉE PLÉLAN LE GRAND : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention émanant de l'école Notre-Dame de Plélan le Grand pour un enfant scolarisé en maternelle dans leur établissement.

Le montant du soutien financier demandé est de 1 177 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse de donner une subvention à l'école Notre-Dame de Plélan le Grand pour les motifs suivants :

- l'école publique de Saint Malon sur Mel dispose des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation des enfants de la commune
- la commune propose des services périscolaires (cantine et garderie) adaptés aux contraintes professionnelles des parents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

